Peintre décorateur (H/F/X)

Construction - Travaux | Mode - Déco

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Rouleaux, pinceaux, papiers peints, vinyles, bâches et papier cache sont des outils et matériaux que tu connais ? Tu as un côté créatif et tu aimes le travail soigné ? Grâc formation de Peintre décorateur, transforme les intérieurs et extérieurs partout où tu passes !

Le Peintre décorateur et la Peintre décoratrice **traitent, peignent, tapissent et décorent les murs, les sols et les plafonds des bâtiments** afin de les protéger et embellir maîtrisent des techniques spéciales du parachèvement. Ces peintres en bâtiment connaissent toutes les **techniques de peinture** ainsi que **les traitements préalables** n afin d'obtenir le résultat attendu par le client.

Au cours de cette formation en apprentissage tu développeras toutes les compétences et apprendras toutes les techniques nécessaires au métier de Peintre décorateu

Analyser le travail à réaliser : tu apprends à analyser le travail demandé sur base du cahier des charges et des demandes du client. Tu apprends à reconnaître le traitement nécessaires pour avoir des sols et des murs prêts à peintre. Tu apprends également à calculer les surfaces et à évaluer la quantité de matériaux et cou auras besoin pour le chantier. Tu apprends à gérer les demandes des clients et à leur apporter des alternatives.

Préparer et organiser le chantier : tu apprends à sélectionner les outils dont tu auras besoin en fonction des travaux demandés. Tu apprends à les transporter et l'atelier et sur le chantier. Tu apprends à protéger l'environnement de travail en posant des bâches et autres éléments de protections. Tu apprends à enlever des lampes, prises et autres garnitures qui t'empêchent de traiter les murs et les sols. Tu apprends à organiser les différentes étapes du chantier en fonction du trava d'application et des temps de séchage. Tu apprends à nettoyer ton matériel.

Préparer les différents supports : tu apprends à enlever les tapis, papiers peints et autres revêtements qui t'empêchent de travailler sur les murs ou les sols : décaper, détapisser.... Tu apprends à réparer les murs et sols afin qu'ils soient prêts à peindre : reboucher, enduire, poncer...

Peindre différents supports : une fois les supports prêts, tu apprends les différentes techniques pour les peindre selon le rendu voulu par le client. Tu apprends à pinceaux, des rouleaux, des brosses ou encore des pistolets afin d'appliquer de la peinture sur des murs, des boiseries, des éléments métalliques... Tu apprends à différents types de peinture ainsi qu'à les mélanger selon leurs propriétés chimiques.

Décorer différents supports : tu apprends à poser du papier peint, de la toile à peindre ou encore des tissus muraux. Tu apprends à établir un plan de pose du rev choisi, tu découpes les lés à dimension, tu prépares la colle et tu encolles les murs et/ou les lés. Tu apprends à positionner et poser des rouleaux et à les faire adhe rendu optimal.

Poser un revêtement de sol : tu apprends à poser des tapis et vinyles au sol. Tu appliques un traitement de surface adéquat en fonction de la nature du support. T à dérouler, ajuster et découper des rouleaux de revêtement aux dimensions nécessaires. Tu appliques la couche de colle et tu poses le revêtement. Tu apprends profilés de finition.

Poser des moulures : tu apprends à enlever, remplacer et poser des éléments de moulures et des décorations en polystyrène. Tu apprends à découper, positionn éléments à dimension.

Alors si tu souhaites mettre de la couleur dans ton avenir professionnel, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débuter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 1j. d cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société spécialisée de peinture et décoration

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur peintre décorateur *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-peintre-decorateur)* (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Travail en autonomie et en équipe Créativité

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le métier de Peintre Décorateur demande quelques qualités :

Faire preuve de créativité

Faire preuve de curiosité et être capable de se renouveler

Avoir un bonne culture générale

Avoir le sens de l'écoute et de la psychologie pour comprendre ses clients et proposer une décoration personnalisée.

Etre flexible : savoir s'adapter aux différents clients, aux demandes, aux lieux, aux contraintes…

Programme

1ère année :

L60/1 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)

L60/1 Analyse, préparation et communication (48h)

L60/1 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)

L60/1 Travaux préparatoires d'un subjectile - théorie (16h)

L60/1 Travaux préparatoires d'un subjectile - pratique (16h)

L60/1 Travaux d'application des premières couches - théorie (12h)

L60/1 Travaux d'application des premières couches - pratique (12h)

L60/1 Travaux d'apprêt - théorie (12h)

L60/1 Travaux d'apprêt - pratique (12h)

L60/1 Travaux de finition murs et plafonds - théorie (12h)

L60/1 Travaux de finition murs et plafonds - pratique (16h)

2ème année :

L60/2 Travaux préparatoires d'un subjectile - théorie (16h)

L60/2 Travaux préparatoires d'un subjectile - pratique (16h)

L60/2 Travaux de finition murs et plafonds - théorie (4h)

L60/2 Travaux de finition murs et plafonds - pratique (12h)

L60/2 Pose d'un élément décoratif - théorie (4h)

L60/2 Pose d'un élément décoratif - pratique (8h)

L60/2 Travaux de peinture à 2 composants (4h)

L60/2 Pistolage - théorie (8h)

L60/2 Pistolage - pratique (16h)

L60/2 Travaux préparatoires d'un revêtement de sol souple (8h)

L60/2 Pose d'un revêtement souple et d'un parquet flottant - théorie (12h)

L60/2 Pose d'un revêtement souple et d'un parquet flottant - pratique (12h)

3ème année :

L60/3 Travaux d'application peinture bois et métal - théorie (12h)

L60/3 Travaux d'application peinture bois et métal - pratique (20h)

L60/3 Pose d'un revêtement souple de mur - théorie (16h)

L60/3 Pose d'un revêtement souple de mur - pratique (44h)

L60/3 Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant - théorie (8h)

L60/3 Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant - pratique (20h)

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établ que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de **16 ans accomplis et passer un bilan de compétences**.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* .

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motiva votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

- votre carte d'identité ;
- votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;
- les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE* en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations co *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)*

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

Gilly

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 00

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h

071 42 28 03

info.charleroi@ifapme.be

Type d' inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!